

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2023-733 modifiant le zonage n° 01-432 concernant une partie du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2023-733 modifiant le règlement de zonage n° 01-432 de la Municipalité du Village de North Hatley ».

Description de la zone concernée :

- la zone concernée se localise approximativement entre la rue Sherbrooke, le chemin du Lac et la limite du territoire avec la Municipalité du Canton de Hatley.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'agrandir la zone Rb-7 à même une partie de la zone Rb-6 ;
- De modifier le nombre d'étages maximal autorisé dans la zone Rb-7, passant de 2 à 3 étages maximum ;
- De modifier la hauteur maximale autorisée dans la zone Rb-7, passant d'une hauteur maximale de 10 m à une hauteur maximale de 13 m;
- D'abroger, dans les grilles de spécifications, le contenu de renvoi numéro (4) suivant: « *La pente naturelle du terrain doit être inférieure ou égale à 15 % à l'emplacement prévu pour le bâtiment* », et ce, en raison de la présence du doublon de cette disposition dans le règlement de zonage.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le **27 mars 2023, à 15 h**, à l'hôtel de ville du Village de North Hatley, 3125, chemin Capelton.

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité : <http://www.northhatley.org/fr/>.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

FAIT À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 7 MARS 2023.

Bruno Bélisle, Directeur général adjoint